



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0149

D É C I S I O N

**Modification de la demande de Subvention auprès Conseil Départemental pour le
Projet de renouvellement partiel de l'équipement mobilier de la médiathèque d'Argelès-sur-Mer**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu la décision DC 2023-0072 en date du 04/04/2023, portant notamment demande de subvention auprès du Département pour le projet de renouvellement partiel de l'équipement mobilier de la médiathèque d'Argelès-sur-Mer.

Considérant que la décision susvisée prévoyait de demander au Département une subvention de 23 010,29 € représentant 23% du coût total prévisionnel de l'opération, à savoir 100 044,73 € HT ;
Considérant que le Département plafonne à 100 000 € HT la dépense subventionnable des opérations concernant l'aménagement mobilier des médiathèques ;
Considérant qu'il convient ainsi d'ajuster le plan de financement de l'opération et la demande d'aide à 23 000 € pour ce qui concerne la subvention du Département ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE REDUIRE à 23 000 € la demande d'aide déposée auprès du Département pour le renouvellement partiel de l'équipement mobilier de la médiathèque d'Argelès-sur-Mer.

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/10/2023

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231013-DC2023-0149-AU
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023